

*Loi anti-inflation*

● (1550)

L'ennui, c'est que cette modification n'est qu'une pièce rapportée. La question qui se pose, c'est de savoir combien longtemps encore on s'attend à ce que nous rapiécions un produit qui est fondamentalement de piètre qualité. Combien de fois encore le ministre va-t-il se présenter à nouveau devant nous avec des modifications additionnelles visant à réparer ce qui constitue une loi dommageable et de piètre qualité? Cela me rappelle la célèbre parabole disant que personne ne rajoute une pièce de drap non foulé à un vieux vêtement, car le marceau rapporté tire sur le vêtement et la déchirure s'aggrave. Une autre analogie me vient à l'esprit. Je me souviens de la guerre alors qu'on rationnait l'essence au Canada. Tout le monde était rationné et chacun tâchait de s'en accommoder. Les députés se rappellent sans doute qu'il y avait trois ou quatre sortes de collants pour les véhicules. Si un véhicule servait uniquement de voiture, d'agrément, il portait le collant «A». S'il servait parfois au travail, c'était le «B», les véhicules à des fins commerciales, le «C», et les camions, le «T». Celui qui avait un camion pouvait obtenir de l'essence en quantité quasi illimitée. Naturellement, pendant la guerre, les gens voulaient des camions. Tout ce qu'il fallait faire si l'on avait un coupé, c'était d'enlever le dessus du coffre, fabriquer une boîte et la placer dans le coffre pour avoir un camion. Il pouvait alors immatriculer son véhicule comme un camion, obtenir un collant «T» et avoir à peu près toute l'essence qu'il voulait. Il aurait pu prendre sa berline, la couper juste derrière la banquette avant, y mettre une cloison, placer une boîte à l'extrémité arrière, et sa voiture devenait un camion.

**M. MacFarlane:** Il n'était sûrement pas de l'Ontario ou du Québec. Cela a dû se passer dans l'Ouest.

**M. Friesen:** Oui, il y en avait en effet beaucoup dans l'Ouest, mais je suis certain qu'il y en avait aussi de l'Ontario. Le problème est que, quoique l'on ait fait à ces véhicules, le fait est que ce n'étaient toujours pas des camions. C'étaient des voitures et ils n'avaient ni la structure de base ni le châssis d'un camion. Ils n'étaient pas capables de porter des charges plus lourdes, ils avaient seulement l'apparence d'un camion. On pouvait leur coiler une étiquette d'immatriculation de camions, mais l'habit ne fait pas le moine. Ils n'avaient pas été conçus pour rendre les mêmes services qu'un camion, et se contentaient d'en avoir l'apparence. On peut en dire autant de ce programme. Depuis des mois, voire même des années on priait le gouvernement d'essayer de freiner l'inflation, ce à quoi il répondait simplement: Quelle inflation? Finalement, lorsqu'il se laissa convaincre de prendre des mesures, il a agi avec impétuosité, sans réflexion et a assemblé d'une manière décousue des éléments disparates pour élaborer un programme qui ait l'air d'un programme de lutte contre l'inflation alors qu'en réalité il n'en était rien.

Si ce programme doit réellement être un instrument de lutte contre l'inflation, il devrait s'attaquer à ses principales causes. Que les députés soient d'accord ou non, la première d'entre elles est le gouvernement lui-même, mais le gouvernement est loin de penser à s'attaquer à lui-même. Même la version modifiée de ce programme ne renferme aucun contrôle sur ses dépenses.

J'ai ici un article du *Vancouver Sun* de la semaine dernière. Il renferme certaines déclarations de Maxwell Henderson, l'ancien auditeur général du Canada. J'aimerais en lire juste un court passage, parce que je pense qu'il jette de la lumière sur ce débat. Maxwell Henderson parle du système des comités de la Chambre et du contrôle qu'ils sont

[M. Friesen.]

censés exercer sur les dépenses du gouvernement. Je le cite:

C'était en novembre 1968, j'étais alors, en ma qualité d'auditeur général, conseiller auprès du comité des comptes publics. L'honorable C. M. Drury, alors président du Conseil du Trésor, présenta les propositions du gouvernement. L'une d'elles recommandait de réduire encore davantage le nombre des postes du budget ou d'occasions de débats offertes aux députés.

En 1964, lorsque le montant des dépenses annuelles du gouvernement s'élevait à 6 milliards de dollars environ, le gouvernement avait persuadé les députés de réduire le nombre de postes de 495 à 236.

À la réunion de 1968—les dépenses annuelles s'élevaient alors à 9,8 milliards de dollars—M. Drury proposa de réduire le nombre des postes de 100 et de les faire passer de 236 à 136, afin de «faciliter le travail des députés et de rendre l'administration du gouvernement plus efficace».

Les membres du comité exprimèrent des doutes sérieux sur la nécessité de cette nouvelle réduction, mais la majorité libérale du comité assura l'adoption de cette proposition.

Cette réduction a pu faciliter l'administration du Conseil du Trésor, mais elle n'a pas facilité le travail des députés. Les 136 postes soustraits à l'examen sont si importants et les renseignements fournis par le livre bleu si restreints que leur étude par les députés est devenue un travail frustrant et futile.

On touche ici au cœur du problème et c'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi le gouvernement continue sans aucune restriction à dépenser lourdement, alors qu'aux yeux du public, la députation exerce un certain contrôle sur ses dépenses. Au cours des années, le Conseil du Trésor a manœuvré de telle sorte que les comités n'exercent plus aucun contrôle effectif sur les dépenses publiques et le gouvernement continue de présenter allègrement ses budgets et ses crédits aux députés qui doivent voter d'importants crédits sans réellement savoir comment le gouvernement a l'intention de les dépenser.

Si le gouvernement veut vraiment s'attaquer à l'inflation, qu'il soumette premièrement ses propres programmes à la Commission de lutte contre l'inflation et lui laisse toute autorité pour décider de leur bien-fondé. Deuxièmement, si le gouvernement veut contrer l'inflation là où elle se fait vraiment sentir, il prendra des mesures à propos du gonflement de la masse monétaire. L'hon. député de York-Simcoe (M. Stevens) a fait remarquer l'autre jour, qu'en une seule année, la masse monétaire avait augmenté de 23 p. 100. On ne peut attendre du public qu'il réagisse favorablement à la lutte contre l'inflation si le gouvernement agit de la sorte. Comment croire, en effet, que l'entreprise privée prendra au sérieux le programme anti-inflation si le gouvernement lui-même y enfreint tous les principes économiques?

Troisièmement, le gouvernement doit se soumettre lui-même aux restrictions qu'il a imposées aux autres secteurs de l'économie, notamment à la règle du maximum de 10 p. 100, et j'insiste encore une fois sur ce que le gouvernement a fait à ce propos. Voici les hausses de dépenses prévues entre 1975-76 et 1976-77: Commission d'assurance-chômage, 91 p. 100; Statistique Canada, 50,5 p. 100; ministère de l'Industrie et du Commerce, 40 p. 100; Commission des relations de travail de la Fonction publique, 40 p. 100; Auditeur général, 27,5 p. 100; ministère des Postes, 25 p. 100; Commission de la Fonction publique, 25 p. 100; pour le Conseil national de la recherche 22 p. 100; Office national du film, 19 p. 100; et pour le ministère des Finances, celui qui a sorti tout le programme et qui demande au public de se contenter de la règle du 10 p. 100, 16,5 p. 100. Quelle contradiction?

● (1600)

**Une voix:** C'est honteux!